



**POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS**

**POINT INFORMATION A DATE**

**En vertu des arrêtés municipaux du 28/01/2025**

**Secteur Centre / Le Port**

**barrage de rue**

**RUE DU DREZEN**

barrage de rue, RUE DU DREZEN pour effectuer un déménagement le 04/02/2025.  
La circulation sera interdite, le temps du déménagement.

----

**Secteur Sud Est et Secteur Centre / Le Port**

**barrage de rue**

**RUE MONSEIGNEUR TREHIOU**

barrage de rue RUE MONSEIGNEUR TREHIOU pour effectuer un déménagement le 12/02/2025.

----

***Secteur Nord / Gare***

**réserve de stationnement pour  
déménagement**

**RUE DES 4 FRERES CRAPEL**

**7 RUE DES 4 FRERES CRAPEL**

du 10/02/2025 au 11/02/2025, Le stationnement sera interdit au droit du n° 7 sur 3 places.

réserve de stationnement pour déménagement

Détail de la réserve : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé

- avec prestations municipales

Nombre de places réservées : 3

Le stationnement des véhicules est interdit . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
**Secteur Ouest**  
**occupation du domaine public**  
**AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT**

19 AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT.  
Travaux d'aménagements intérieurs  
du 10/02/2025 au 21/02/2025, occupation du domaine public  
Surface occupée : 12 m<sup>2</sup>

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
**Secteur Centre / Le Port**  
**barrage de rue pour réalisation de travaux**  
**RUE EMILE BURGAULT**

barrage de rue pour réalisation de travaux de changement de menuiserie RUE EMILE BURGAULT le 10/02/2025.

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
**Secteur Sud Est**  
**occupation du domaine public**  
**RUE DU COMMERCE**

Travaux d'élagage 04/02/2025,  
RUE DU COMMERCE, de l'ALLEE DE L'ECLUSE jusqu'à la RUE CAPITAINE DE VAISSEAU LE MINTIER  
occupation du domaine public  
Surface occupée : 35 m<sup>2</sup>

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Sud Est et Secteur Centre /**  
**Le Port**  
**RUE MONSEIGNEUR TREHIOU**

Le 12/02/2025, en raison d'un déménagement, la circulation des véhicules est interdite rue Monseigneur Tréhiou.  
Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire  
suivant :  
RUE MONSEIGNEUR TREHIOU,  
PLACE DU MARECHAL JOFFRE  
PLACE GAMBETTA  
RUE FERDINAND LE DRESSAY  
RUE JEAN JAURES,  
ALLEE DE LIMOGES,  
RUE MONSEIGNEUR TREHIOU

----

**STATIONNEMENT**

**Secteur Sud Ouest / Conleau**

**RUE JEAN BOUIN**

À compter du 10/02/2025 et jusqu'au 21/02/2025, rue Jean Bouin, la circulation des véhicules est interdite au droit des travaux de raccordement gaz.

----

**STATIONNEMENT**

**Secteur Kercado**

**RUE MICHEL DE MONTAIGNE**

À compter du 10/02/2025 et jusqu'au 21/02/2025, en raison de travaux d'élagage, le stationnement des véhicules est interdit sur le parking RUE MICHEL DE MONTAIGNE, conformément au plan ci-joint de 8h00 à 17h00.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

----

**STATIONNEMENT**

**Secteur Cliscouët, Secteur Sud Ouest**

**/ Conleau et Secteur Kercado**

**RUE WINSTON CHURCHILL et RUE MICHEL**

**DE MONTAIGNE**

À compter du 07/02/2025 à 19h00 et jusqu'au 09/02/2025 à 21h00, en raison de l'organisation de France indoor de roller de vitesse, le stationnement des véhicules est interdit sur le parking RUE WINSTON CHURCHILL, conformément au plan ci-joint .

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

À compter du 07/02/2025 à 19h00 et jusqu'au 09/02/2025 à 21h00, le stationnement des véhicules est interdit sur le parking RUE MICHEL DE MONTAIGNE, conformément au plan ci-joint.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

----

**STATIONNEMENT**

***Secteur Cliscouët et Secteur Kercado***

**RUE DE NORMANDIE**

À compter du 03/02/2025 et jusqu'au 07/02/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux sur réseaux de télécommunications.

Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux pourra être interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Centre / Le Port**  
**RUE DU MENE**

À compter du 03/02/2025 et jusqu'au 07/02/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux de remplacement de bouche à incendie.  
Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux, pourra être interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Nord Est et Secteur Nord /**  
**Gare**  
**BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT -**  
**ROUTE DE SAINTE-ANNE**

À compter du 30/01/2025 et jusqu'au 07/02/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux de réalisation de massifs et de pose de panneaux directionnels.  
Le camion sera autorisé à stationner à cheval trottoir / chaussée, aux niveau des ilots.

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
**Secteur Centre / Le Port**  
**barrage de rue pour réalisation de travaux**  
**RUE DU POT D'ETAIN**

le 03/02/2025, barrage de rue pour réalisation de travaux de nettoyage de vitres.

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
**Secteur Centre / Le Port**  
**occupation du domaine public et**  
**Occupations de places par véhicule - sur**  
**stationnement payant ou réglementé - avec**  
**prestations municipales**  
**RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY**

travaux de couverture  
du 03/02/2025 au 28/02/2025, mise en place d'un échafaudage sur le trottoir au droit du n° 27  
occupation du domaine public  
Surface occupée : 30 m<sup>2</sup>  
un passage piétons sera maintenu sous l'échafaudage du 03/02/2025 au 28/02/2025, le stationnement sera interdit su droit du n° 27 sur 3 places.  
Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales  
Nombre d'emplacements concernés : 3

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
***Secteur Centre / Le Port***  
**Occupations de places par véhicule - sur**  
**stationnement payant ou réglementé - avec**  
**prestations municipales**  
**PLACE DU POIDS PUBLIC**

travaux d'aménagements intérieurs

du 31/01/2025 au 28/02/2025, le stationnement sera interdit sur 1 place, PLACE DE LA POISSONNERIE, conformément au plan ci-joint.

Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé – avec prestations municipales  
Nombre d'emplacements concernés : 1

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
***Secteur Centre / Le Port***  
**barrage de rue pour réalisation de travaux**  
**et Occupations de places par véhicule - sur**  
**stationnement non payant - avec**  
**prestations municipales**  
**RUE ALFRED ROTH**

du 10/02/2025 au 11/02/2025, barrage de rue pour réalisation de travaux d'élagages

du 10/02/2025 au 11/02/2025, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
***Secteur Sud Ouest / Conleau***  
**barrage de rue pour réalisation de travaux**  
**ALLEE LOIC CARADEC**

le 07/02/2025, barrage de rue pour réalisation de travaux- ntervention sur la façade du Kasino

----

**STATIONNEMENT**  
***Secteur Ouest et Secteur Centre / Le***  
***Port***  
**RUE DU POT D'ETAIN**

Travaux de nettoyage de vitres

À compter du 03/02/2025 et jusqu'au 03/03/2025, la circulation des véhicules est interdite RUE DU POT D'ETAIN.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

PLACE DE LA LIBERATION

BOULEVARD DE LA PAIX

GIRATOIRE DU PALAIS DES ARTS

AVENUE JEAN MONNET

RUE JOSEPH LE BRIX

PLACE MAURICE MARCHAIS

RUE ADOLPHE THIERS

Une pré-signalisation sera mise en place au carrefour suivant et indiquera :

- RUE DE LA LOI / PLACE DELA LIBERATION = « rue barrée à 150 m - centre-ville itinéraire conseillé »

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Nord / Ménimur**  
**RUE GUSTAVE COURBET**

travaux sur le réseau de gaz

À compter du 10/02/2025 et jusqu'au 21/02/2025, RUE GUSTAVE COURBET, la

circulation se fera sur chaussée rétrécie, dans le carrefour avec L'AVENUE PAUL CEZANNE;

Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

----

**STATIONNEMENT - CIRCULATION**  
**Secteur Sud Est et Secteur Centre /**  
**Le Port**  
**RUE ALFRED ROTH**

travaux d'élagage et de broyage

À compter du 10/02/2025 et jusqu'au 11/02/2025, dans la portion de voie comprise entre la RUE JEAN MARTIN et la RUE DU JOINTO, les prescriptions suivantes s'appliquent :

La circulation des véhicules est interdite.

Le stationnement des véhicules est interdit des 2 cotés de la rue.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

RUE JEAN MARTIN

RUE CHARLES DE MONTESQUIEU,

RUE ALFRED ROTH,

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Centre / Le Port**  
**RUE EMILE BURGALT**

travaux remplacement de menuiserie

Le 10/02/2025, la circulation des véhicules est interdite entre la PLACE MAURICE MARCHAIS et L'IMPASSE DE LA PASLETTE.

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Sud Ouest / Conleau**  
**ALLEE LOIC CARADEC**

travaux sur la façade du Kasino

Le 07/02/2025, la circulation des véhicules est interdite ALLEE LOIC CARADEC.

La déviation se fera par :

- LA RUE DANIEL GILARD

- LA RUE GILLES GAHINET

- L'ALLEE LOI CARADEC

----



---